



Confédération Générale du Travail
SYNDICAT C.G.T. T.a.M.
(Transport de l'Agglomération de Montpellier)
125, rue Léon trotski
34075 Montpellier cedex 3
Site internet: CGTTAM.fr
Téléphone: 0467426702



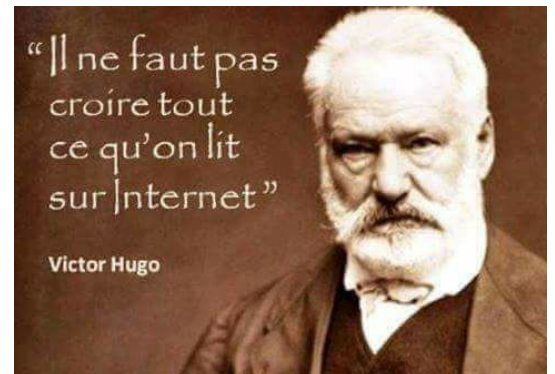
La prime exceptionnelle :

La Direction nous a annoncé lors du dernier Comité Social et Économique que l'entreprise, au vu des résultats de TaM, verserait une prime de 400 euros à tous les agents non cadres de TaM. La CGT et l'UGICT-CGT TaM ont alors demandé au Directeur Général de TaM, suite à l'annonce du gouvernement, d'augmenter cette prime si celle-ci était défiscalisée. Le Directeur Général nous a répondu par l'affirmative. Les 400 euros seront donc versé ce mois- ci et un supplément de 200 euros courant janvier et février 2019.

Nos élus ont demandé au Directeur Général si c'était l'annonce du Président MACRON qui avait motivé sa décision d'octroyer une prime exceptionnelle. La réponse du Directeur Général a été claire : « ***J'ai pris cette décision de façon unilatérale et ce bien avant le discours du Président*** ».

Contrairement à ce qui circule sur les réseaux sociaux, ce n'est pas grâce à un syndicat ou à un autre qu'une prime exceptionnelle sera versée cette année.

Comme le disait si bien Victor HUGO : « Il ne faut pas croire tout ce qu'on lit sur internet ».



17 décembre 2018